



PROCES VERBAL DE RÉUNION
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 - 18H00
Hôtel communautaire LESNEVEN

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 31
Quorum atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-trois le 27 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 21 septembre 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	BEAUGENDRE Louis
GUISSENY	CABON	Herveline		X	CONQ Mickaël
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	BALCON Claudie
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	GALLIOU Cécile
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges		X	GAC Marie-Jo
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARÉ	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	CHAPALAIN Claire
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélië	X		
LESNEVEN	QUILLEVÉRE	Isabelle			
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		Arrivée début point 2
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène		X	MAZÉ David
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René		X	KERBOUL Pascal
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	HENRY	Samuel	x		HENRY Samuel : suppléant

Secrétaire de séance : Sandrine ABGRALL

| ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 05 juillet 2023
2. Information sur les sièges de conseillers communautaires de la CLCL
3. Communication des décisions du bureau communautaire
4. CLCL : rapports d'activités 2022
5. Attribution d'un fonds de concours – Mairie de Kernouës
6. Subvention 2023
7. Modification de tarifs pour location de chalets à Meneham
8. Admissions en non-valeur
9. Parc photovoltaïque à Lannuchen : avis sur le permis de construire
10. Rénovation de l'espace Kermaria
11. Convention Bretagne Très Haut Débit (BTHD)
12. Modification des membres du conseil d'exploitation eau/assainissement et SPANC de la CLCL
13. Modification du tableau des commissions thématiques de la CLCL
14. Mise à jour du tableau des délégués représentant la CLCL aux organismes extérieurs et commissions internes
15. Questions diverses

1 | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2023

Le procès-verbal (PV) de la séance du 05 juillet 2023 est annexé à la convocation et à la présente note de synthèse. Document transmis par voie électronique aux membres du Conseil communautaire le 21/09/2023.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le PV du 05/07/2023.

Décision : Approbation à l'unanimité

2 | INFORMATION SUR LES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Suite à des démissions au sein de conseils municipaux de la CLCL, la CLCL doit procéder aux modifications suivantes sur le tableau des conseillers communautaires.

Plounéour-Brignogan-Plages :

Démission de Monsieur Jean-Clément ZION de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller communautaire, acceptée par le préfet le 26 mai 2023.

Suite au conseil municipal du 12/07/2023, **Monsieur Pierre ABAUTRET est nommé 6^{ème} adjoint au maire et conseiller communautaire** en lieu et place de Monsieur Jean-Clément ZION.

Trégarantec :

Démission de Monsieur Jean-Louis PHELEP de ses fonctions de Maire et conseiller municipal et de fait de conseiller communautaire, acceptée par le préfet le 04 septembre 2023.

Par conséquent, Monsieur Samuel HENRY siègera au conseil communautaire en sa qualité de conseiller communautaire suppléant.

Lesneven :

Par ailleurs, le conseil communautaire est informé de la démission de Madame Isabelle QUILLEVERE de son poste d'adjointe au maire et de conseillère communautaire. Démission acceptée par le préfet à compter du 01/09/2023.

Le poste de conseiller communautaire est vacant transitoirement en attendant le remplacement de Mme QUILLEVERE prévu en séance de conseil municipal du 05/10/2023.

L'installation d'un nouveau conseiller communautaire est prévue en conseil communautaire du 15/11/2023.

La Présidente demande aux conseillers communautaires de prendre acte de ces modifications.

Décision : le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

3 | COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est informé des décisions prises par le Bureau communautaire :

➤ **Bureau du 10 juillet 2023 :**

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Aménagement - Mobilités		
Attribution d'un Fonds d'Intervention Foncière à la commune de Saint-Méen	21	Approbation à l'unanimité
Validation du règlement de stationnement des vélos	22	Approbation à l'unanimité
Mise à disposition des agents de la CLCL d'un vélo à assistance électrique (VAE)	23	Approbation à l'unanimité
OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Tourisme		
Classement du territoire en communes touristiques	24	Approbation à l'unanimité

➤ **Bureau du 11 septembre 2023 :**

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Ressources Humaines		
Contrat de projet – Technicien agricole et bocage à temps complet	25	Approbation à l'unanimité
Accueil d'un volontaire en service civique au service coordination enfance-jeunesse	26	Approbation à l'unanimité
Assainissement		
Acquisition foncière	27	Approbation à l'unanimité
Environnement		
Consultation de la CLCL sur son droit de priorité sur la mise en conformité d'une ZMEL à Plounéour-Brignogan-Plages	28	Approbation à l'unanimité
Tourisme		
Site Meneham : demande de subvention à la Région Bretagne – Année 3	29	Approbation à l'unanimité

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de ces décisions.

Décision : le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

4 | CLCL : RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022 - Annexes

Le rapport d'activités 2022 présente les actions menées en 2022 dans les différents domaines de compétences de la communauté de communes. Ce rapport sera ensuite transmis aux communes pour présentation aux conseils municipaux.

Le rapport global est complété par les rapports suivants :

- Le rapport d'activité 2022 du SPED -Service Public d'Elimination des Déchets ;
- Les deux rapports 2022 sur la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ;
- Le rapport annuel 2022 de l'office de tourisme communautaire ;
- Le rapport du SPAAL – Syndicat mixte du Pôle Aquatique Abers Lesneven.

Après présentations des rapports d'activités 2022, le conseil communautaire est invité à en prendre acte.

Echanges après la présentation des rapports d'activités :

Au terme de la présentation des rapports d'activités 2022, Claudie BALCON remercie les élus pour leur participation aux différentes commissions et instances. Elle remercie également les techniciens de la CLCL et les partenaires pour leur travail tout au long de l'année.

Yves QUINQUIS souligne le succès du dispositif VAE (Vélos à Assistance Electrique) et souhaite savoir s'il est envisagé d'acheter d'autres vélos pour agrandir le parc disponible. Claudie BALCON indique que c'est à l'étude. Cependant, s'agissant d'un dispositif récent, il convient d'observer l'utilisation des VAE sur la période hivernale pour analyser les besoins. Odette CASTEL revient sur la question des biodéchets pour les particuliers. Quelle est la différence entre biodéchets et déchets verts ?

Biodéchets : Il s'agit de nourriture, tout ce qui se met dans un composteur.

Déchets verts : Ils se composent de restes végétaux (pelouse, feuilles etc...).

Christophe BELE précise que la volonté de la CLCL est de réceptionner de moins en moins de déchets verts en déchèterie. Toutefois, la possibilité d'en apporter est maintenue. A partir de janvier 2024, il sera interdit de mettre les biodéchets avec les déchets ménagers. Les ménages devront s'équiper d'un composteur individuel pour les maisons et d'un composteur collectif pour les immeubles/copropriétés.

Mickaël CONQ interroge : comment contrôler les biodéchets ?

Christophe BELE : nous n'avons pas encore toutes les réponses à ces problématiques. Il faudra sensibiliser les habitants sur les biodéchets.

Décision : Le conseil communautaire a pris acte de la présentation des rapports d'activités 2022.

5 | ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS : MAIRIE DE KERNOUES

Les fonds de concours permettent à un EPCI à fiscalité propre de financer ses communes membres pour la réalisation d'équipements.

Le conseil communautaire a adopté le 9 novembre dernier le règlement des fonds de concours sur la période 2022-2024. Les critères d'attribution ont été fixés en adéquation avec le Projet de territoire, lui-même adopté en séance le 10 novembre 2021.

Dans ce cadre, la commune de Kernouës a sollicité un fonds de concours au titre du domaine proximité et attractivité, « acquisition et/ou travaux d'aménagement de locaux destinés à accueillir une activité commerciale ou artisanale de proximité ».

Descriptif du projet : acquisition de l'ancien bar « Le Tennessy » (fonds de commerce + foncier) et rénovation du bâtiment afin de rouvrir le commerce ayant cessé son activité le 31 janvier 2022.

Le projet de la commune comprend, en sus de l'achat du commerce, l'achat de l'appartement se situant au 1er étage et s'inscrit dans un programme plus vaste de dynamisation du bourg.

Objectifs du projet :

- Maintenir le dernier commerce de centralité de la commune et stimuler ainsi l'activité économique et commerciale
- Favoriser l'accès des habitants à un service de proximité

Plan de financement prévisionnel : 2023

Le plan de financement présenté ci-dessous inclut exclusivement les dépenses et recettes relatives à l'opération de réhabilitation du commerce, soit 76% du projet global. (au prorata des surfaces).

Le projet consistant à maintenir le **dernier commerce de centralité**, il est proposé de retenir le critère d'**intérêt communautaire** et porter ainsi le plafond du FDC à 100 000 €.

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition fonds de commerce (non soumis TVA)	20 000 €	DETR	68 400 €
Acquisition bâtiment	72 960 €	CD29 : pacte Finistère 2030 volet 1	26 600 €
Etudes	72 960 €	CD29 : pacte Finistère 2030 volet 2	53 200 €
Travaux	456 000 €	Région	91 200 €
Travaux - reste à charge EPF	36 480 €	FC-TVA 16.404% (hors fonds de commerce)	109 211 €
Imprévus - Révisions	27 360 €	CLCL	100 000 €
		Total financements publics	448 611 €
		loyers	54 000 €
		Reste à charge de la commune	183 149 €
TOTAL DEPENSES	685 760 €	TOTAL RECETTES	685 760 €

Vu l'avis favorable de la commission finances-commande publique en date du 27 juin dernier,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 juillet 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire de valider l'attribution d'un fonds de concours de 100 000 € en faveur de la commune de Kernouës pour l'opération susvisée, et d'autoriser la Présidente à fixer par convention les modalités de versement du fonds de concours.

Décision : approbation à l'unanimité

6 | SUBVENTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté Lesneven Côte des Légendes,

Vu les avis favorables des commissions thématiques,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, perspectives, commande publique communication réunie le 19 septembre dernier,

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- prendre acte du fait que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle,
- attribuer la subvention mentionnée ci-dessous,
- autoriser la Présidente à signer les avenants fixant le montant des subventions 2023 aux conventions signées antérieurement,
- autoriser la Présidente à renouveler les conventions arrivées à terme et à mandater le montant des subventions dans les limites indiquées dans le tableau ci-joint, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le Conseil communautaire.

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	SUBVENTION 2023
COMPETENCE : SPORTS-EVENEMENTIEL-CULTURE			
PBP	GROUPE OUEST	Rencontre cinéma internationale	15 000 €
TOTAL GENERAL			15 000 €

Pierre ABAUTRET, administrateur de Groupe Ouest, quitte la salle avant le vote.

Décision : approbation à l'unanimité

Votants = 38 (Pierre ABAUTRET n'ayant pas pris part au vote)

7 | MODIFICATION DE TARIFS POUR LOCATION DE CHALETS A MENEHAM

Par procès-verbal du 26 mars 2004, la commune de Kerlouan a mis à disposition de la CLCL le site de Meneham, cette dernière en assurant la gestion.

- Dans le cadre de sa politique de valorisation et de revitalisation du site, la CLCL signe ponctuellement des conventions d'occupation temporaire du domaine public avec différents acteurs privés ou associatifs afin d'y développer une animation constante.
- L'opération « Noël à Meneham » s'inscrit pleinement dans cet objectif et permet tous les ans de contribuer à l'animation d'un marché de Noël sur la période des fêtes de fin d'année. Pour ce faire, la CLCL loue 5 chalets en bois à des producteurs, artisans, artistes, afin qu'ils puissent exploiter un espace de vente.
- Un tarif unique de location (150 € pour 8 jours) est actuellement proposé aux exposants.

Objectif de la modification des tarifs :

Permettre une **plus grande souplesse** dans la gestion des locations de chalets en proposant **de facturer la location des chalets à 75€ par tranche de 4 jours.**

Vu l'avis favorable de la commission finances, perspectives, commande publique, communication du 19 septembre 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les tarifs proposés.

Décision : approbation à l'unanimité

8 | ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2023

Vu les états présentés par le Service de Gestion Comptable et après examen en commission Finances prospectives commande publique communication du 19 septembre 2023, **il est proposé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur les montants précisés ci-après :**

Budget	Montant des non-valeurs proposées en 2023 par SGC	Montant des non valeurs proposées en 2023 Totalité des créances éteintes et titres antérieurs
26701 BP CLCL - créances éteintes Art 6542	50 949,13 €	50 949,13 €
26701 BP CLCL - autres créances Art 6541	166,08 €	166,08 €
27503 EAU - créances éteintes Art 6542	519,22 €	519,22 €
27503 EAU - autres créances art 6541	21 800,15 €	15 043,93 €
27504 ASSAIN - créances éteintes Art 6542	199,03 €	199,03 €
27504 ASSAIN - autres créances Art 6541	16 941,91 €	13 493,91 €
29200 DECHETS - créances éteintes Art 6542	3 645,47 €	3 645,47 €
29200 DECHETS - autres créances Art 6541	39 336,74 €	30 594,13 €
TOTAL	133 557,73 €	114 610,90 €

Décision : approbation à l'unanimité

9 | PARC PHOTOVOLTAÏQUE A LANNUCHEN : AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE - Annexes

Rappel du contexte :

En 2022, EDF Renouvelables a déposé une demande de permis de construire pour le projet de parc photovoltaïque de Lannuchen, situé au Folgoët. En parallèle, la CLCL a fait une demande de modification de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du captage pour la modification de talus permettant l'accès au parc.

Ces deux demandes ont nécessité l'organisation d'une enquête publique unique.

La procédure d'enquête sur la modification de l'arrêté de DUP portant sur le périmètre de protection des captages d'eau potable doit concerner l'ensemble des communes d'implantation des captages.

L'enquête publique lancée en février 2023 intégrant uniquement la commune du Folgoët, la préfecture a pris la décision de l'abroger avant son terme.

Evolution de la procédure :

Les Conseils municipaux des communes desservies par la station de captage (Le Folgoët, Kernouës, Ploudaniel et Lesneven) ainsi que le Conseil communautaire sont invités à rendre un avis sur le permis de construire du parc photovoltaïque au titre des personnes publiques intéressées avant la mise en place d'une nouvelle enquête publique prévue en fin d'année.

Il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis favorable au Permis de Construire du projet de parc photovoltaïque de Lannuchen.

Décision : approbation à l'unanimité

10 | PROJET DE RENOVATION DE L'ESPACE KERMARIA

La réflexion sur la potentielle rénovation du bâtiment communautaire de Kermaria, sur la commune du Folgoët, répond à ***de multiples enjeux et opportunités***.

- Continuité de la réflexion menée dans le cadre du Pacte Finistère.
- Source foncière vacante pour répondre à la mise en œuvre des engagements de la CLCL au travers :
 - du Projet de territoire
 - du Plan Climat Air Energie du Territoire
 - du Projet Social de Territoire
 - de l'Opération de Revitalisation des Territoires
- Besoins de travaux déjà évoqués par les occupants actuels.
- Nécessité de reconfigurer les espaces pour repenser les flux entrée/sortie.
- Un étage entièrement disponible pour imaginer un ou de futurs usages.
- Le programme « Bien vivre partout en Bretagne » :
 - recyclage, optimisation, valorisation du foncier
 - rénovation énergétique

✦ *Une structure à repenser :*

- Un ascenseur est indispensable pour rendre le bâtiment accessible à l'accueil de tout public
- Le besoin d'avoir des accès distincts selon l'occupation ?
- Le pignon EST est aveugle : possibilité de créer un toit plat ou terrasse (selon destination des locaux de l'étage) au-dessus de la zone dite « hangar » ?
 - L'aménagement du parking peut être repensé pour créer des ombrières, faciliter la circulation, les accès piétons (vision élargie du site ?)
 - Une étude d'aménagement des espaces publics extérieurs en lien avec la ville du Folgoët.

✦ *Des besoins :*

- Création de logements jeunes et/ou saisonniers
- Création d'un tiers-lieu « jeunes » et délocalisation du SiJ
- Réaffectation de locaux :
- **Autres ?**

✚ **Des sources de financements mobilisables :**

- FEDER
- Petites Villes de Demain
- Programme régional « Bien vivre partout en Bretagne »
- Fonds d'Etat : DSIL, DETR , Fonds vert
- CLCL

Une étude pré-opérationnelle est envisagée pour interroger la pertinence de la rénovation via :

- Le recensement des besoins auprès des usagers (ex. : surface de stockage, surface de bureaux, surfaces de locaux sociaux, espaces d'attentes des bénéficiaires, apport de lumière naturelle, flux de leurs activités dans l'espace, largeurs des ouvertures intérieures et extérieures, point d'accès à l'eau, etc.)
- Un audit énergétique du bâtiment et proposition de scénarios de rénovation du - au + ambitieux en matière de rénovation énergétique et de capacité à produire des énergies renouvelables
- Le livrable de 3 scénarios d'aménagement du RDC et de l'étage du bâtiment Kermaria selon les contraintes des usagers du RDC et avec les ambitions de nouvelles programmations à l'étage pour stabiliser le programme global des travaux.
- Le livrable de 3 scénarios d'embellissement des abords (à l'ouest, à l'est) pour désimperméabiliser, végétaliser, embellir, rendre accueillant les lieux, favoriser les mobilités actives et rendre moins imposante la place de la voiture
- La projection de l'estimation financière de chacun des scénarios pour guider la décision des élus vers un projet d'opération.

Organisation et planning :

Estimation préalable pour une réhabilitation complète :

TRAVAUX ESPACES EXTERIEURS (CLCL) : 2600 m2	400 k€
TRAVAUX ESPACES KERMARIA : locaux chauffés (1000 m2)+ Stockage(600m2)	2 000 k€
Frais annexes 15%	350 k€
TOTAL OPERATION HT	2 750 k€

Comité de pilotage proposé :

Claudie Balcon	(Présidente CLCL)
René Paugam	(VP - infrastructures et équipements communautaires - travaux voirie bâtiments)
Cécile Galliou	(VP - cohésion sociale et services à la population - solidarité, emploi et insertion professionnelle)
Pascal Goulaouic	(VP - finances, perspectives, commande publique, pacte fiscal et financier, communication)
Pascal Kerboul	(VP - développement économique – maire du Folgoët)
Christophe Bèle	(VP - transition écologique et énergétique)
Aurélien Martin	(VP - enfance-jeunesse)

Il est proposé au conseil communautaire de valider :

- la demande d'étude pré-opérationnelle (estimée à 20K€);
- la sollicitation financière du programme « Bien vivre partout en Bretagne » pour une partie des travaux à hauteur de 200 K€ ou plus selon la part non sollicitée par les communes (jusqu'à 400 K €) ;
- la composition du comité de pilotage dédié à cette opération.

Echanges après la présentation du projet de rénovation de l'espace Kermaria :

Mickaël CONQ souhaite que les conseillers communautaires soient associés à ce projet. Il demande si une visite de l'espace pourrait être organisée avant que le scénario de rénovation soit choisi et proposé au vote en conseil communautaire.

Guy LOAEC : une rénovation présente un coût important ; il souhaite savoir si une destruction du bâtiment fait partie des hypothèses.

Claudie BALCON : aucune piste n'est écartée, nous en sommes aux prémices de la réflexion. Les commissions seront associées à l'élaboration de ce projet.

Yves QUINQUIS soumet l'idée de destination future de ce bâtiment en tant que pôle social.

Claudie BALCON indique qu'effectivement cette piste peut être envisagée. Si cette piste était choisie, une attention devrait être portée afin que cela ne devienne pas un lieu de stigmatisation.

Pierre AUBAUTRET : y a-t-il des règles à respecter au regard du règlement d'urbanisme (hauteur par exemple) ?

Réponse : le bâtiment ne se situe pas dans le périmètre de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Décision : approbation à l'unanimité

11 | CONVENTION BRETAGNE TRES HAUT DEBIT (BTHD) - Annexe

Dans le cadre de sa compétence « Infrastructure de réseaux de communication électroniques », la Communauté Lesneven Côte des Légendes participe au financement du projet Bretagne Très Haut Débit pour raccorder au réseau très haut débit, les foyers, entreprises et sites publics de son territoire, non desservis par l'initiative privée avec un objectif de couverture intégrale d'ici fin 2026.

L'opération entre à présent dans sa 3ème et dernière phase (2023/2026).

Elle nécessite l'approbation d'une nouvelle convention relative aux conditions et modalités de contributions financières participant au solde du financement avec le syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Les conventions des phases 1 et 2 avaient fixé une contribution financière des EPCI à 445€ par prise.

A des fins de péréquation financière, cette contribution a été réduite à 308€ suite à la modification du plan de financement du projet BTHD en date du 12 Mars 2021.

Ce montant s'applique à l'ensemble des EPCI et sur la totalité du projet.

Détail financier pour la CLCL, page suivante



Détail financier pour la CLCL :

		CONVENTIONS PRECEDENTES	PRESENTE CONVENTION
		(445€ par local)	(308€ par local)
PHASE 1	Nb locaux	2 401	2 406
	Montant	1 068 445 €	741 048 €
PHASE 2	Nb locaux	6 344	7 148
	Montant	2 823 080 €	2 201 584 €
PHASE 3	Nb locaux		9 277
	Montant		2 857 316 €
TOTAL	Nb locaux	8 745	18 831
	Montant	3 891 525 €	5 799 948 €

Montant à financer par l'EPCI sur l'ensemble du projet	5 799 948 €
Montant déjà financé par l'EPCI au titre des conventions précédentes	3 891 525 €
Montant déductible des opérations de MED	€
Reste à financer (objet de la présente convention)	1 908 423 €

Echéancier prévisionnel

ACOMPTE	ECHEANCE	MONTANT
ACOMPTE 1	31 MARS 2024	477 105,75€
ACOMPTE 2	31 MARS 2025	477 105,75€
ACOMPTE 3	31 MARS 2026	477 105,75€
ACOMPTE 4	2027	477 105,75€
	TOTAL	1 908 423 €

Il est proposé au conseil communautaire de :

- valider le montant de la contribution financière de la CLCL estimée à 1 908 423€ pour la phase 3 du projet BTHD sur la période 2024/2027
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de finalisation du projet BTHD avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Echanges en conseil communautaire :

Sandrine ABGRALL et Mickaël CONQ indiquent qu'ils trouvent démesuré le budget consacré à la fibre dans un contexte de sobriété énergétique.

Claudie BALCON : qui peut se passer d'internet d'aujourd'hui ?

Sandrine ABGRALL convient effectivement que l'ensemble des foyers a besoin d'un débit internet important et elle a bien conscience que c'est un choix politique national.

Yves QUINQUIS souhaite faire un aparté puisqu'il était référent CLCL sur cette question lorsqu'il était vice-président. La CLCL est très mal accompagnée sur le sujet de la fibre. Les demandes sont basculées d'un interlocuteur à un autre (Mégalis, Orange ...). Le choix de la fibre a été votée à l'échelle régionale. La CLCL étant dotée de cette compétence, elle doit suivre les choix qui sont faits.

Comme la CLCL a un correspondant Mégalis, nous allons le solliciter pour organiser une intervention afin que soit expliqué aux élus le rôle des différents organismes quant au déploiement de la fibre et au raccordement des habitants.

Décision : approbation à la majorité

Abstention (1 voix) : Sandrine ABGRALL

12 | MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION EAU/ASSAINISSEMENT ET SPANC DE LA CLCL

Pour mémoire, la délibération n° CC/67/2020 du 24/06/2020 portait sur la création et l'élection des membres du conseil d'exploitation eau/assainissement et SPANC, comme suit en italique :

Pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement, deux régies dotées de la seule autonomie financière ont été créées au 1^{er} janvier 2020.

En application de l'article R2221-3 du CGCT, chacune de ces deux régies est administrée, sous l'autorité du Président et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation. Un même conseil d'exploitation peut être chargé de l'administration de plusieurs régies.

Aussi, il est proposé de constituer un seul conseil d'exploitation commun à la régie d'eau potable et à celle d'assainissement.

Comme précisé dans les statuts des deux régies, ledit conseil d'exploitation doit être composé de la manière suivante :

- *La présidente de la CLCL*
- *Le vice-président en charge des compétences*
- *15 élus dont au moins 10 conseillers communautaires*
- *2 personnes qualifiées eau et assainissement*
- *1 représentant des usagers*

Il est proposé de désigner les représentants appelés à siéger audit conseil d'exploitation :
COLLEGE DES ELUS (15 élus) en plus de la présidente et du vice-président qui sont de droits :

COMMUNES	DÉLEGUÉS DESIGNÉS
GOULVEN	ILIOU Yves
GUISSENY	BRAMOULLE Jean-Yves
KERLOUAN	COLLIOU Christian
KERNILIS	IMBERDIS François-Xavier
KERNOUES	BELE Christophe
LANARVILY	FRANQUES Xavier
LE FOLGOËT	ROUDAUT Patrick
LESNEVEN	QUELLEC Prosper CORRE Fabrice
PLOUDANIEL	QUERE Jean-Yves
PLOUIDER	PAUGAM René
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ZION Jean-Clément
SAINT-FREGANT	SALAUN Agnès
SAINT-MEEN	ROUDAUT Jean-Yves
TREGARANTEC	PHELEP Jean-Louis

▶ **COLLEGE DES 2 PERSONNES QUALIFIEES**

- François SALOU
- 1 représentant du service eau et assainissement du CD29

▶ **COLLEGE DU REPRESENTANT DES USAGERS**

- 1 représentant de la CLCV.

Suite à des changements au sein des conseils municipaux, le conseil communautaire est invité à désigner les nouveaux membres du conseil d'exploitation, à savoir :

- * Jean-Clément ZION (PBP) remplacé par : Pierre ABAUTRET
- * Fabrice CORRE (Lesneven) remplacé par : Julien BOUCHARE
- * Jean-Louis PHELEP (Trégarantec) remplacé par : Yann TOUDIC

Décision : approbation à l'unanimité

13 | MODIFICATION DE LA LISTE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA CLCL - Annexe

La liste des commissions thématiques de la CLCL nécessite elle aussi une mise à jour.

Compte tenu de la période transitoire en attendant les nouvelles élections à la mairie de Trégarantec, les noms de titulaires et suppléants ne pourront être proposés qu'à l'issue des futures élections.

Vous trouverez en pièce jointe la proposition d'actualisation.

Il est demandé aux conseillers communautaires de prendre acte de ces modifications.

Décision : le Conseil communautaire prend acte de ces modifications.

14 | MISE A JOUR DU TABLEAU DES DÉLÉGUÉS DE LA CLCL AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS ET COMMISSIONS INTERNES

Suite à des démissions au sein de conseils municipaux ces derniers mois et à des changements au niveau des organismes extérieurs, il convient de mettre à jour la représentation de la CLCL auprès des partenaires (en surbrillance en gris ci-après) :

FINANCES

- **Suppression de la SAFI** (délibération n° CC/98/2022 du 28/09/2022 portant sur la procédure de liquidation/dissolution à l'amiable de la SAFI).
- **Ajout de la SEMBREIZH** (délibération n° CC/64/2023 du 31/05/2023 portant sur l'adhésion au capital de la SEMBREIZH) :
 - * Assemblée générale : Pascal GOULAOUIC (titulaire) et Pascal KERBOUL (suppléant)
 - * Assemblée spéciale : Pascal GOULAOUIC
- **Remplacement de Isabelle QUILLEVERE au SPAAL** (démission du conseil municipal de Lesneven) :
 - * Remplaçant à désigner : CHAPALAIN Claire

ENVIRONNEMENT

- **Remplacement de Yvon CLOAREC au SDEF** (démission du conseil municipal de Trégarantec) :
 - * Suppléant à désigner : CASTEL Odette
- **Actualisation pour EAU DU PONANT** : * Assemblée spéciale : Pierre GUIZIOU

AMENAGEMENT

- **Commission d'attribution des logements locatifs bailleurs sociaux** :
 - * Cécile GALLIOU

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- **EPIC Office du tourisme - personnes à remplacer** :
 - * Dominique RANCE (PBP) remplacé par : Pierre ABAUTRET
 - * LORMEAU Cécile (Guissény) remplacée par : Laurence GUERINET

CLCL

- **CT-CHSCT à remplacer par** :
 - * Comité Social Territorial (membres élus titulaires et suppléants inchangés par rapport au CT/CHSCT)
- **CAO et Commission délégation de service public, personnes à remplacer** :
 - * Jean-Clément ZION (PBP) remplacé par : Sandrine ABGRALL
 - * Jean-Louis PHELEP (Trégarantec) remplacé par : Pierre GUIZIOU

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs** :présentation pour information de la liste de 10 membres titulaires transmis par la DGFIP

1. LEFEVRE Sylvain
2. CABON Herveline
3. ROUDAUT Sandra
4. BOULIC Isabelle
5. CHOPIN David
6. DELAPRE Jean-François
7. GOURMELON Christian
8. LAGADEC Marylène
9. GOULAOUIC Pascal
10. ROUDAUT Jean-Yves

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants auprès des instances mentionnées ci-dessus.

Décision : approbation à l'unanimité

15| QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil communautaire : mercredi 15 novembre 2023 à 18 h 00

Fin de la séance à 19 h 57

Ce procès-verbal sera présenté pour validation par les membres du conseil communautaire lors de la prochaine séance, le mercredi 15 novembre 2023.

Vu la validation du PV du 27/09/2023 par les élus communautaires,

Lesneven, le 15 novembre 2023

La Présidente,
Claudie BALCON



Le secrétaire,
Sandrine ABGRALL

